

2019-6723
2020-05-27

K-G INSECTICIDE MOUSSE À PULVÉRISER POUR TOUT-USAGE

**INSECTICIDE À PULVÉRISER RÉSIDUEL ET DE CONTACT
POUR FENTES, FISSURES ET TRAITEMENTS LOCALISÉS**

DOMESTIQUE

Pour usage à l'intérieur et à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les vérandas et les terrasses et pour les utilisations extérieures générales indiquées en milieu résidentiel. **Pour tuer** : fourmis, punaises des lits, blattes, perce-oreilles, araignées, cloportes communs, lépismes argentés, et les mouches domestiques. **Pour contrôler** : puces de chiens et de chats, tiques sanguines, les anthrènes des tapis, les grillons, les thermobies, les tribolium rouges de la farine et les charançons du riz,

PRINCIPE ACTIF:

Perméthrine 0,25%
No D'HOM. 31631 LPA

CONTENU NET: 75-775 g

ATTENTION



RISQUE D'EXPLOSION

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

K-G SPRAY-PAK INC.
8001 Keele Street
Vaughan, Ontario
L4K 1Y8
905-669-9855

2019-6723

2020-05-27

[ÉNONCÉS DE MARKETING FACULTATIFS – à utiliser sur l'étiquette du contenant, sur le couvercle ou les deux] LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE EST UN MODÈLE – ELLE NE SERA PAS MISE EN MARCHÉ TELLE QUELLE, MAIS VIENDRA S'AJOUTER À DIVERSES HOMOLOGATIONS INDIQUÉES SUR L'ORIGINAL AYANT DES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES ET PERTINENTES

[TUE LES BLATTES AVEC UNE ACTION CONTINUE DE 60 JOURS]
[EFFET DE LONGUE DURÉE CONTRE LES PUCES, LES TIQUES SANGUINES, ET LES ARAIGNÉES]

[TUEUR DE FOURMIS [ET D'ARAIGNÉES], ÉLIMINATEUR DE PERCE-OREILLES, DESTRUCTEUR DE BLATTES, TUEUR DE PUCES ET DE TIQUES SANGUINES]

[PULVÉRISATIONS 2 À 2,5 MÈTRES (6-8 PI)]

[À UTILISER POUR TRAITER [16] INSECTES]

[TUE QUAND LES INSECTES INDIQUÉS MARCHENT SUR LES SURFACES TRAITÉES]

[PULVÉRISATION À L'ENVERS]

[PULVÉRISATION DANS N'IMPORTE QUELLE POSITION]

[PULVÉRISATION TOUS ANGLES]

[PULVÉRISATION 360°]

[BASE AQUEUSE]

[TUE LES PUNAISES DES LITS]

[MECANISME/BOUTON CONFORT]

[FACILE À UTILISER] [PRÊT À UTILISER]

[ACTION RÉSIDUELLE, CONTINUE À TUER]

[FAIBLE ODEUR]

[POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR]

[ININFLAMMABLE]

[ASSURE UN CONTRÔLE DURABLE DES MOUCHES DOMESTIQUES.]

[ASSURE UN CONTRÔLE RÉSIDUEL DES MOUCHES DOMESTIQUES (AUTOUR DES PORTES ET DES FENÊTRES).

[À UTILISER DANS TOUTE LA MAISON, Y COMPRIS DANS LA CUISINE, LES SALLES DE BAIN, LES CHAMBRES, LA BUANDERIE ET LE SOUS-SOL.]

[À UTILISER DANS [LES COURS] [ARRIÈRE-COURS & COURS AVANT]]

[À UTILISER SUR LES TERRASSES ET LES PATIOS, DANS LES VÉRANDAS ET LES GARAGES (ET AUTOUR DES POUBELLES).]

[À UTILISER DANS LES MAISONS, LES CUISINES, LES SALLES DE BAIN ET LES GARAGES, ET AUTOUR DES POUBELLES.]

[JET DE MOUSSE]

[MENACE SOUS FORME DE MOUSSE EN JET PULVÉRISÉ ! – PULVÉRISATION MOUSSANTE PRÉCISE]

[LIBÈRE UNE PULVÉRISATION MOUSSANTE PUISSANTE ET SILENCIEUSE]

[UTILISER [APPLIQUER] (LA PULVÉRISATION) AVEC PRÉCISION]

[PIÈGE LES FOURMIS DANS LEUR NID – TUE [ARRÊTE] AU CONTACT]

[PULVÉRISATION MOUSSANTE [EN JET]]

[PULVÉRISATION MOUSSANTE PRÉCISE]

[
[UN MEILLEUR CIBLAGE] [UNE MEILLEUR PRÉCISION]

TUE LES FOURMIS DANS LES FENTES ET FISSURES]

2019-6723

2020-05-27

[LA MOUSSE ATTEINT ET TUE LES FOURMIS DANS LES FISSURES, LES CREVASSES ET LES CAVITÉS]

[LA MOUSSE PERMET DE PLACER LE PRODUIT AVEC PLUS DE PRÉCISION ET D'EXACTITUDE]

[MOUSSE EXPANSIVE]

[LA MOUSSE REMPLIT LES VIDES RAPIDEMENT AFIN DE SUPPRIMER LES INSECTES INDIQUÉS DANS DES FISSURES, DES CREVASSES ET DES CAVITÉS DIFFICILES À ATTEINDRE]

[LA MOUSSE PREND DE L'EXPANSION ET ATTEINT LES FISSURES, LES CREVASSES ET LES CAVITÉS CACHÉS OU DIFFICILES À TRAITER]

[LA MOUSSE PREND DE L'EXPANSION LÀ OÙ LES INSECTES INDIQUÉS HABITENT [PUIS SE DISSIPE PAR LA SUITE]

[PULVÉRISER LA MOUSSE DANS LES FISSURES, LES CREVASSES ET LES CAVITÉS DIFFICILES À ATTEINDRE]

[Sans parfum]

[LA MOUSSE [PIÈGE ET]] [TUE LES FOURMIS SUR LES FOURMILIÈRES] [TUE LES FOURMIS SUR LES PISTES DE FOURMIS] [TUE LES FOURMIS DANS LES NIDS DE FOURMIS] [TUE LES FOURMIS QUI SE RÉUNISSENT] [POUR SE NOURRIR]] [TUE LES FOURMIS QUI SE RASSEMBLENT] [POUR SE NOURRIR]]

[TUE LES FOURMIS ENTRE LES [DALLES], [LES PAVÉS DE TERRASSE], [LES TROTTOIRS] [LES PAVÉS À EMBOÎTEMENT] [ET LES FENTES DANS LES ENTRÉES]

[LA MOUSSE EN JET] [DIFFUSÉE GRÂCE À UN BOYAU] PERMET DE TRAITER LES INSECTES INDIQUÉS PLUS FACILEMENT]

[LA BAGUETTE OU LA BAGUETTE-APPLICATEUR OU LE TUBE D'EXTENSION OU LE BOYAU-APPLICATEUR OU LE TUBE À JET [BOYAU APPLICATEUR] PRATIQUE PERMET D'APPLIQUER LE PRODUIT AISÉMENT]

[LA BAGUETTE OU LA BAGUETTE-APPLICATEUR OU LE TUBE D'EXTENSION OU LE BOYAU-APPLICATEUR OU LE TUBE À JET] EST IDÉAL[E] POUR LES FISSURES, LES CREVASSES ET LES CAVITÉS DIFFICILES À ATTEINDRE]

[TUE LES INSECTES INDIQUÉS]

[TUE LES FOURMIS [ET LES BLATTES] [LES PUNAISES DES LITS]]

[TRAITER LES FENTES [ET LES FISSURES] [LES VIDES] [LES ESPACES]]

[[LA MOUSSE] PÉNÈTRE DANS LES FENTES ET FISSURES]

[SANS RÉSIDU HUILEUX]

[LAISSE UN RÉSIDU SEC] [LAISSE UN RÉSIDU SEC DOTÉ D'UNE ACTIVITÉ INSECTICIDE RÉSIDUELLE]

[PREND DE L'EXPANSION APRÈS LA VAPORISATION]

[TUE [LES INSECTES INDIQUÉS] DANS LES FENTES ET FISSURES [VIDES] [ESPACES]]

[[VAPORISATION PRÊTE À L'EMPLOI] [UNE FAÇON PLUS FACILE D'APPLIQUER LE PRODUIT] [PAS DE FATIGUE POUR LA MAIN]]

[LA MOUSSE RECOUVRE LES FOURMILIÈRES]

[LA MOUSSE RECOUVRE ET TUE LES INSECTES INDIQUÉS]

[SUPPRESSION [RÉSIDUELLE] AUTOUR DU BARRIÈRE]

[TRAITEMENT [RÉSIDUEL] DU BARRIÈRE]

2019-6723

2020-05-27

[MOUSSE PULVÉRISÉE POUR BARRIÈRE [ÉLIMINATION RÉSIDUELLE] POUR LA MAISON]

[LE TRAITEMENT DU BARRIÈRE SERT DE PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE AUTOUR DE LA MAISON, EN ARRÊTANT LES RAVAGEURS AVANT QU'ILS N'Y PÉNÈTRENT]

[BARRIÈRE POUR LA MAISON SOUS FORME DE MOUSSE PULVÉRISÉE [AVEC SUPPRESSION RÉSIDUELLE]]

[[LA MOUSSE] TUE LES PUNAISES DES LITS DANS, [LES VIDES], [LES FENTES], [LES ESPACES]]

[[IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE SE PENCHER], APPLIQUER LE PRODUIT EN SE TENANT DEBOUT]

[La perméthrine est une version synthétique des pyréthrine, lesquelles sont connues depuis longtemps en raison de leur faible toxicité pour les mammifères et de leur effet choc rapide sur les insectes. Comme les pyréthrine dont elle est inspirée, la perméthrine conserve une faible toxicité pour les mammifères, mais le processus de synthétisation augmente la stabilité du produit chimique, ce qui lui confère des propriétés résiduelles.]

POUR USAGE À L'INTERIEUR ET À L'EXTERIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET SUR LES PATIOS, LES VÉRANDAS ET LES TERRASSES ET POUR LES UTILISATIONS EXTÉRIEURES GÉNÉRALES

INDIQUÉES EN MILIEU RÉSIDENTIEL : POUR TUER : fourmis, punaises des lits, blattes, perce-oreilles, araignées, cloportes communs, lépismes argentés et mouches domestiques sur les surfaces. **POUR CONTRÔLER :** puces de chiens et de chats, tiques sanguines, anthrènes des tapis, les grillons, les thermobies, les tribolium rouges de la farine et les charançons du riz

DIRECTIVES GÉNÉRALES : BIEN AGITER. [Insérer doucement [ou utiliser] le (tube ou le tube de l'applicateur ou le tube d'extension ou le boyau d'applicateur ou tube à jet) dans la buse de pulvérisation avant l'utilisation.] Ce produit est conçu pour une application dans les fentes, fissures ou vides difficiles à atteindre et là où la mousse insecticide ne sera pas essuyée. L'action moussante de cette formule remplit complètement les fissures et laisse un résidu insecticide actif. [Tester le produit sur un endroit peu en évidence de la surface à traiter afin de voir si le produit causera de la décoloration ou des taches avant de faire une application complète. Ne pas appliquer sur des rideaux, sur de la tapisserie ou sur du matériel semblable qui pourra être taché.]

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement localisé, d'un traitement des fissures et des crevasses ou d'un traitement des cavités. Un traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Le traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer directement le produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. L'application dans les cavités consiste en l'application du produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure.

2019-6723

2020-05-27

Restrictions :

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS appliquer sur des surfaces pouvant entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Sauf indication contraire sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles (sauf les cadres de lit, les bibliothèques et les meubles de rangement), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.

À l'intérieur, NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés tels que greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement et placards.

À l'intérieur, aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou, au besoin, au moyen de ventilateurs pour faciliter la circulation de l'air.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.

NE PAS laisser des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage pénétrer dans le site traité tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

À l'extérieur, NE PAS appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale (par exemple, fruits, légumes, fines herbes).

POUR UTILISATION À L'INTÉRIEURE:

FOURMIS, BLATTES, PERCE-OREILLES, ARAIGNEES, CLOPORTES COMMUNS, LEPISMES ARGENTES, PUCES DE CHIENS ET DE CHATS, TIQUES SANGUINES, ANTHRENE DES TAPIS, LES GRILLONS, LES THERMOBIES, LES TRIBOLIUM ROUGES DE LA FARINE ET LES CHARANÇONS DU RIZ: Traiter à fond les surfaces internes des bâtiments y compris dans les fissures et les crevasses des murs, des planchers et des plafonds, sous des meubles (p. ex. les étagères et les commodes). Pour les fourmis, les blattes, les lépismes argentés, les cloportes communs et les araignées, pulvériser du produit aux seuils des portes, le long des plinthes, sur les ouvertures autour des éviers, des drains et des tuyaux, derrière le fourneau, le réfrigérateur, autour du cadre des fenêtres, dans des zones localisées des greniers et des sous-sols et autour des bases de fondations internes. Pour les lépismes argentés, appliquer aussi le produit dans les fissures et les crevasses sur les bibliothèques. Avant le traitement, retirer tous les objets des bibliothèques où des livres, des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres objets sont entreposés. Attendre que les bibliothèques traitées aient séché avant d'y replacer les objets après le traitement. Pour les fourmis, appliquer aussi le produit sur les points d'entrées, les nids et les sentiers de fourmis. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. LES ANTHRENE DES TAPIS: Pulvériser du produit sur les bords des tapis et sous les tapis pendant environ 10 secondes. Faire des applications localisées du produit sur le plancher et les plinthes. Pulvériser directement dans les fentes, les fissures et toutes zones infestées sur les étagères. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. LES PUCES (ADULTES ET LARVES) ET LES TIQUES SANGUINES (ADULTES ET NYMPHES): NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris

2019-6723

2020-05-27

dans les fissures et les crevasses des murs et des planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, sur les cadres de fenêtre et de porte, et sur des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit et être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des sols, des tapis, des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.

LES MOUCHES DOMESTIQUES : Faire des applications localisées seulement. Pulvériser le produit sur les surfaces internes des bâtiments autour des points d'entrée (p. ex. cadres de fenêtre, portes, moustiquaires) Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Punaises des lits : POUR LES ENDROITS DIFFICILES À ATTEINDRE! [UTILISER LE PRODUIT COMBINÉ À UNE PULVÉRISATION AÉROSOL RÉGULIÈRE (NON MOUSSANTE) CONTRE LES PUNAISES DES LITS] Appliquer la mousse directement sur les surfaces internes des bâtiments y compris dans les fissures et les crevasses des murs et des planchers; le long et derrière les plinthes, les moulures et sur des parties localisées des murs et des planchers en arrière des meubles (p. ex. les lits et les tables de nuits). Démanteler les lits, pulvériser le cadre de lit et les ressorts, y compris tous les raccords. **NE PAS** appliquer sur les matelas, les têtes et pieds de lit ou les meubles. Toujours tester un endroit avant de procéder au traitement. Pulvériser le produit dans un endroit moins en évidence pour déterminer s'il y a un risque de tacher ou de décolorer la surface. Évaluer la zone testée lorsque le produit a séché. **NE PAS** traiter le linge de lit. **NE PAS** traiter les vêtements. **NE PAS** utiliser les articles tant que le produit n'a pas séché.) Pour accroître l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les punaises des lits dans la mesure du possible. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

POUR UTILISATION À L'EXTÉRIEURE :

LES FOURMIS, LES CRIQUETS, LES PUCES, LES ARAIGNÉES, LES CLOPORTES COMMUNS ET LES TIQUES SANGUINES : Utiliser à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les vérandas et les terrasses. Appliquer sur les surfaces externes des fondations, sous les gouttières, autour des luminaires et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles ciblés peuvent entrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). Ce produit peut aussi être appliqué sur les poubelles et sur des parties localisées des patios, des vérandas et des terrasses. Dans le cas des fourmis, pulvériser sur les pistes de fourmis, dans les fourmilières et aux points d'entrée. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. [Si on traite du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout s'il est de couleur claire, vieux, altéré ou autrement endommagé), il peut se tacher, blanchir ou se décolorer. Les facteurs tels que la chaleur extrême et la lumière directe du soleil peuvent favoriser les dommages. Au préalable, toujours faire un essai sur une petite surface peu voyante pour voir si celle-ci se décolore ou se tache. Vérifier 30 minutes après l'application pour voir s'il y a un potentiel de tacher. Ne jamais traiter du bardage en vinyle ou en aluminium pendant son exposition directe à la lumière du soleil ni pendant la chaleur du jour. Ne pas traiter la tapisserie, le papier peint ni aucune autre matière semblable pouvant se tacher.

2019-6723

2020-05-27

POUR SUPPRIMER LES FOURMIS À L'EXTÉRIEUR. Insérer délicatement (la baguette ou la baguette-applicateur ou le tube d'extension ou le boyau-applicateur ou le tube à jet) aussi loin que possible dans les fourmilières, les fentes, les fissures, les espaces, vides et les pistes dans les entrées, les terrasses, les trottoirs ou les pavés autobloquants où se cachent les fourmis. (Tirer ou pousser ou appuyer sur) (la gâchette ou la buse) et laisser la mousse remplir l'espace. Arrêter de pulvériser le produit lorsque la mousse déborde de la fente ou de la fissure. Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter toutes les fentes et fissures là où l'on a trouvé des fourmis. Pulvériser le produit sur les pistes, les fourmilières et les points d'entrée. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MOUCHES DOMESTIQUES : Traitement localisé seulement. Pulvériser les endroits localisés sur les surfaces externes des fondations, sous les gouttières, autour des luminaires et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles ciblés peuvent entrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). Les mouches domestiques, seront tués lorsqu'ils se poseront et marcheront sur les surfaces traitées. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Ne pas placer le contenant dans de l'eau chaude ou près des radiateurs, poêles ou autres sources de chaleur, ou entreposer à des températures au-dessus de 50°C. Couvrir les aquariums lors de l'application de ce produit dans des pièces. Dans les résidences ou les demeures, enlever ou couvrir toute la nourriture exposée et les ustensiles de cuisson avant de procéder avec l'application. Après l'application, laver toutes les surfaces qui pourraient entrer en contact avec de la nourriture. Éviter le contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Éviter d'inhaler le jet de vaporisation. Se laver après l'utilisation. Protéger du gel. **NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS UN ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE OU SUR CELUI-CI EN RAISON DU RISQUE DE CHOC.**

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles.

Toxique pour les insectes utiles.

2019-6723
2020-05-27

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter symptomatiquement.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la gâchette afin de libérer toute la pression du contenant et jeter le contenant avec les ordures ménagères. Ne pas percer ou incinérer le contenant.